



INFO printemps

Lamonzie Saint Martin

Le mot du Maire

Chers administrés,
En ce printemps je viens vous présenter ce premier bulletin de l'année que je vous laisse découvrir en le feuilletant.

Je profite de l'occasion pour saluer le travail de nos enseignants, surtout dans ces conditions sanitaires particulières, où ils doivent gérer au quotidien, le stress des parents d'une part et d'autre part éviter la contamination dans notre école. Je tiens également à saluer le travail de l'ensemble du personnel, notamment celui des écoles et des services techniques qui, au quotidien, nettoient, désinfectent, les classes, le réfectoire, la salle municipale afin d'éviter toute contamination.

Je n'oublie pas le travail professionnel de notre secrétariat qui reçoit chaque jour toujours avec le sourire les doléances de nos administrés.

Le rôle des élus est d'éviter, bien évidemment, que se propage cette pandémie dans nos propres services et notre école, qui reste un lieu sous surveillance.

Je rappelle aux parents que le Maire ne peut pas fermer l'établissement suite à un ou plusieurs cas Covid déclarés, c'est le Préfet qui a autorité sur

l'Education Nationale. L'année dernière j'avais maintenu les bâtiments municipaux, accueillant les classes, fermés car je ne pouvais pas appliquer le protocole sanitaire de l'époque, suite au confinement.

Vous découvrirez dans ce bulletin un article sur les fossés qui rappelle les droits et les devoirs de chaque propriétaire, vous pourrez également lire le projet de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise sur la gestion des déchets ménagers qui est obligatoire compte tenu de la loi de transition énergétique.

La municipalité souhaite simplement informer et concerter la population sur ce sujet. Et bien évidemment sensibiliser à la réduction des déchets non valorisables.

Dès que nous en aurons l'occasion des réunions de quartier seront organisées avec le SMD3 et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise afin de vous exposer ce changement qui va modifier nos habitudes considérablement.

Je terminerai mes propos sur le devenir de la poste, des heures d'ouverture qui sont en sursis sur notre commune. Sachez que la municipalité sera avec votre appui, active pour défendre ce dernier service public indispen-



sable à notre commune. Je vais dans les prochains jours mettre en place une action pour défendre les heures d'ouverture de ce bureau de poste conjointement avec d'autres communes (pétition, actions, mobilisation de la population...) Je remercie le conseil municipal qui malgré la pandémie se mobilise pour mener les actions et la dynamique que connaît notre commune actuellement. Je vous souhaite une bonne lecture et surtout n'oubliez pas de respecter les barrières sanitaires en vigueur pour vous comme pour les autres. Je vous souhaite une bonne lecture de notre bulletin.

Votre maire passionné,
Thierry AUROY-PEYTOU.

Avril 2021

Dans ce numéro :

- Mot du Maire 1
- Vie communale 2
- Les déchets 3
- Infos pratiques 4

Votre mairie

Ouverte
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Tél : 05.53.24.07.15

Mail
mairie@lamonzie-saint-
martin.fr

Site internet
www.lamonzie-saint-
martin.fr

Visite de Mme la Sénatrice



Le 12 février dernier, les élus ont reçu la visite de la Sénatrice, Marie-Claude VARAILLAS pour un temps d'échanges sur la vie de la commune et les problématiques auxquelles notre pays doit faire face comme la pandémie, la modification et la réduction des services publics (La Poste, EDF...)

Madame la Sénatrice a apporté son soutien à notre commune accueillante et à ses élus qu'elle a qualifié de dynamiques !

A gauche Mme Laroche, Mme Varailas et son attachée parlementaire qui encadre M. Degaugue, à droite M Auroy-Peytou.



Inscriptions scolaires

Malgré une année scolaire mouvementée par le Covid, il faut déjà penser aux inscriptions. En maternelle pour les petits nés en 2018 ; comme pour les plus grands si nouvelle inscription.

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie dès le 1^{er} avril 2021, ou sur le site internet de la Commune. Après l'avoir rempli et enregistré en mairie, vous prendrez rendez-vous avec Mme la Directrice de l'école (05-53-24-07-65) pour une rencontre les lundis et mardis (jours de décharge de cette dernière).

Les inscriptions pour la cantine et la garderie sont également ouvertes. La garderie est ouverte aux enfants dont les parents travaillent.



Catherine LAROCHE, Adjointe en charge des affaires scolaires

« Sachez que le corps enseignant et la mairie mettent, ensemble, tout en œuvre dans cette crise pour réagir au mieux aux événements au jour le jour, désinfection, assurance ou pas des repas, information aux parents suivant les directives de l'ARS et de l'Inspection d'académie.

Merci de votre compréhension et pensez aux gestes barrières car nous avons tous notre part de responsabilité dans cette crise »

La Poste - Sauver notre service public -

Mardi 9 mars, Monsieur le Maire a reçu avec son premier adjoint Jean-Claude Degaugue, les dirigeants de la poste qui les ont informés du projet de réduction des heures d'ouverture du bureau de poste.

Alain Castang, Président des maires ruraux qui présent, a informé la Poste que des actions ont été portées au Ministère des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose un moratoire, surtout en période de pandémie, et demande à la Poste de revoir son projet qui n'est pas adapté à une commune de 2600 habitants.

« Je réfléchis avec le conseil municipal pour mener une action déterminante afin de sauvegarder les horaires actuels d'ouverture pour la population. Certains maires de la CAB apportent leur soutien à Lamonzie Saint Martin pour sauver une fois de plus le service public en danger. » Le Maire, Thierry Auroy-Peytou.



Les fossés



Fossé avant entretien



Jean-Jacques BORSATO

Adjoint en charge de l'environnement

Les obligations des riverains en matière d'entretien des fossés selon l'article 640 du Code civil :

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété. Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés. Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé.



Fossé après entretien

Apprenons à trier nos déchets



Bruno NOREVE,
conseiller municipal
en charge de la com-
mission déchets

Comme vous le savez, en janvier 2024, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prise sur vos impôts fonciers devrait être remplacée par une redevance incitative qui tiendra compte du volume réel produit par chaque ménage.

C'est le SMD3 et les élus départementaux qui ont fait ce choix, imposé par différentes lois de transition énergétique.

La compétence de la collecte des déchets est une compétence de la CAB, et la commune dépend de la CAB. Au delà de la collecte, le transfert et l'enfouissement sont de la compétence du SMD3.

Afin d'éviter de payer cher ce service, il est essentiel de trier au maximum nos déchets afin de réduire au maximum la part de déchets non valorisables (les seuls qui sont soumis à la redevance). L'objectif actuel est de réduire de 50 % cette part d'ici 2025. L'état nous y incite fortement, il utilise un levier financier puisqu'il applique une taxe à la tonne de déchets enfouis, et cette taxe, qui a déjà augmenté, atteindra plus de 65€/T en 2025 au lieu de 20€/T en 2020 soit une augmentation de 225 %.

LA POUBELLE NOIRE D'UN PÉRIGOURDIN 234 kg par habitant et par an (chiffres 2017)

Sur ce schéma, on se rend compte que 143 kg sont valorisables.

Le tri permet donc de réduire significativement le volume de déchets, cela fera baisser la facture car tout ce qui est valorisé n'entraîne pas de frais pour l'usager.

Il apparaît aussi que réduire de 50 % la part de déchets non valorisables est faisable, puisqu'en étudiant la composition des sacs noirs il serait possible d'aller au-delà.



MOYENS TECHNIQUES POUR LA REDEVANCE INCITATIVE

Afin de contrôler le volume produit par les usagers, les modes de collecte possibles sont le porte à porte (avec des poubelles équipées d'une puce), ou le point d'apport volontaire où les usagers apportent eux-mêmes leurs déchets. L'ouverture de la trappe d'accès de ces points d'apport volontaire se fait grâce à une carte à puce individuelle qui permet ainsi la facturation.

Le choix du mode de collecte est géré par la CAB . Actuellement, le choix effectué est celui du point d'apport volontaire. La commune , par quartiers, informera de l'évolution du projet qui va changer nos habitudes durablement. Les situations individuelles particulières feront l'objet d'un suivi particulier afin d'éviter de pénaliser ceux, qui pour diverses raisons, auraient des difficultés à utiliser le système de point d'apport volontaire ou dont le volume de déchets produits feraient exploser la facture. La municipalité souhaite simplement informer et pouvoir concerter sur ce sujet.

Actuellement, la tendance tarifaire est indiquée sur ce tableau. Il s'agit du point d'apport volontaire. Notez que seuls 60 litres peuvent être déposés lors de l'ouverture du bac.

Pour le porte à porte, l'abonnement au service est le double de celui du point d'apport volontaire. Le prix du volume de déchets ne change pas. Les poubelles pucées seraient donc de différentes tailles en fonction de la composition de la famille. Elles seraient relevées 12 fois dans l'année pour rester dans le forfait, au-delà il s'agit de la part variable.

PARTICULIERS

Voici une tendance pour les foyers les plus présents sur le territoire

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE Libre accès, 24h/24				
Part fixe				Part variable
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait**	Total	
1 à 2 personnes	Autour de 80 €	24 ouvertures / an 65 €	145 € / an	1 ouverture supplémentaire = 2,70 €
3 à 4 personnes		48 ouvertures / an 130 €	210 € / an	
5 personnes et plus		72 ouvertures / an 195 €	275 € / an	

* L'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.
** Le forfait et la part variable prennent uniquement en compte la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

2 sacs de 30 litres d'ordures ménagères peuvent être déposés chaque ouverture.

Ce point d'apport volontaire comporte 4 modules , de gauche à droite les déchets non valorisables (les seuls donnant lieu à facturation), les déchets recyclables (comporte des barres en métal afin de ne pas y déposer des sacs noirs, il faudra donc mettre ces déchets un à un), le carton (à plier), et enfin le verre.

Point d'apport volontaire



Hormis le verre et le carton, l'ouverture se fait grâce à une carte à puce individuelle. Les bacs sont équipés de capteurs qui déclenchent une relève dès lors qu'ils sont pleins à 80 % , pour éviter les dépôts sauvages.

Les dépôts sauvages sont sanctionnés par la loi.



Jean-Claude DEGAUGUE,
1^{er} adjoint en charge du PCS

Plan communal de Sauvegarde, PCS

Les Relais De Quartier (RDQ) sont des citoyens volontaires et bénévoles placés sous l'autorité du Maire qui participent à l'information et à l'alerte des populations dans leur quartier en cas d'accidents et de sinistres d'origine naturelle ou technologique ayant des incidences sur la population et le territoire communal.

Relais de quartier

Dans le cadre du renouvellement du PCS : si vous désirez vous porter volontaire, vous pouvez contacter la mairie au 05-53-24-07-15 ou par e-mail : communication@lamonzie-saint-martin.fr.

L'épice riz ambulante, du frais, du local à portée de main !

Depuis le mois de Novembre, Lucie Brandi circule sur les routes et chemins de la commune avec son épicerie mobile ! Après des années sur les marchés de la région, L'Épice Riz a vu le jour pour aller au plus près des habitants et proposer une offre de qualité avec des produits locaux.

Tous les mardis après-midi c'est à Lamonzie que Lucie, gare son camion chez vous, chez nous ! **Le système est simple : un appel téléphonique, une heure de livraison, une commande et le rendez-vous est pris !**

Certaines personnes en zone rurale ne sortent plus beaucoup et cette visite est malheureusement bien souvent une des seules de la semaine. Mais il ne faut pas croire que seules les personnes âgées font appel à l'Épice Riz ambulante, la clientèle est variée, jeunes trentenaires, jeunes retraités, actifs pressés... tous souhaitent bénéficier de produits frais, de saison, de qualité et sont engagés dans des démarches éco responsables. En effet, le vrac est un choix pour Lucie, il permet de doser mais surtout de limiter les déchets des emballages. Ne pas hésiter à se munir de bocaux !



« J'aime cette relation avec le client, cette proximité est plaisante et un lien se crée avec ce rendez-vous hebdomadaire. » Lucie Brandi

**Tentez l'expérience du bon et du simple :
L'Épice Riz ambulante - 06.08.45.04.17**

A noter dans vos agendas

Déclaration de revenus

M^{me} Colorado, conseillère municipale et ancienne trésorière de Saussignac :

Je propose, comme l'année dernière, d'effectuer des permanences à la mairie pour aider, dans la mesure du possible, les contribuables à faire leurs déclarations de revenus.



Les permanences auront lieu le jeudi matin de 9h à 12h les 15, 22 et 29 avril et les 6 et 13 mai.

En cas d'impossibilité, des rendez-vous personnalisés pourront être pris.



Suite à l'arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001 relatif aux brûlages des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage, il est désormais interdit de brûler vos déchets verts à l'air libre et ce toute l'année car notre commune est classée comme commune urbaine.

Imprimé par nos soins à 1 300 exemplaires.

Directeur de la publication : Thierry Auroy-Peytoux, Maire / Rédactrice en chef : Natacha Murat-Gévrin

Rédaction : commission communication